



## Consentement vicié besoin d'aide (urgent)

Par **mychelle97**, le **02/09/2008** à **12:35**

Bonjour,

J'ai acheté dans un magasin une veste en cuir pour une valeur de 800€. Ce jour là il se trouve qu'il y avait une offre promotionnelle qui était une achetée la deuxième offerte. J'ai donc sauté sur l'occasion et prix une 2ème veste qui pour moi était au même prix que le 1ère soit 800€. Or il se trouve après avoir fait des recherches que la 2ème veste ne coûte en réalité que 149€, si j'avais su cela je n'aurais jamais acheté quoi que ce soit dans ce magasin. Est-ce un vice de consentement? J'aimerais me faire rembourser mais le magasin ne rembourse pas. De plus j'ai accepté une offre de paiement échelonnée que j'aimerais donc annulé mais du côté du magasin, ils ne veulent rien faire pour moi. J'ai appelé l'établissement de crédit avec lequel ils sont rattachés et m'ont dit qu'ils n'avaient pas encore reçu mon contrat. Pour moi il est donc encore possible de faire un retour en arrière mais le commerçant ne veut pas en entendre parler. Que dois-je faire pour récupérer mon argent? Aidez moi s'il vous plaît. A qui dois-je m'adresser pour expliquer qu'il y a eu vice de consentement et donc que le contrat est nul sans passer par la justice?

Merci